

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2020

Délibération n° D-2020-349

**Chapiteau - Convention de gestion avec Cirque en Scène -
Avenant n°2**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

Excusés :

Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Pôle Vie de la Cité

Chapiteau - Convention de gestion avec Cirque en Scène - Avenant n°2

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par deux conventions successives.

Une nouvelle convention a été signée, avec l'association Cirque en Scène, pour les années 2018 à 2020. Elle précise en son article 5 que la Ville s'engage à verser une subvention annuelle au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'association.

Pour l'année 2020, au titre des charges mentionnées ci-dessus et au vu des justificatifs fournis par l'association, il est proposé une subvention d'un montant de 1 000,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de gestion du chapiteau avec l'association Cirque en Scène ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Cirque en Scène la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant n°2 à la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°2
A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ASSOCIATION CIRQUE EN SCENE
POUR LA GESTION DU CHAPITEAU**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 23 novembre 2020

D'une part,

ET

L'Association Cirque en Scène, représentée par Madame Raphaëlle MAINGREAU-APERCE, Présidente, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée l'Association

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par deux conventions successives.

Une nouvelle convention a été signée, avec l'association Cirque en Scène, pour les années 2018 à 2020. Elle stipule en son article 5 que la Ville s'engage à verser une subvention annuelle au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'association.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles ou annexes de la convention.

ARTICLE 1

L'article 5 de la convention est modifié comme suit :

Pour l'année 2020, au titre des charges mentionnées ci-dessus et au vu des justificatifs fournis par l'association, le montant de la subvention s'élève à 1 000,00 € TTC.

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Cirque en Scène
La Présidente

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Raphaëlle MAINGREAU-APERCE

Christelle CHASSAGNE